

ZONE ORANGE 1,50 €/HEURE AVEC 1 HEURE GRATUITE

QUARTIER CENTRE-VILLE : PAYANTE TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE
DE 9H - 22H DU 01/04 AU 30/09 & DE 9H - 19H DU 01/10 AU 31/03

QUARTIER DU COUCHANT : PAYANTE DU 01/07 AU 31/08 DE 9H - 22H

ABONNEMENT MENSUEL

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

RÉSERVÉ AU :

RÉSIDENT ZONE ORANGE

1 ABONNEMENT PAR VÉHICULE - VALABLE SUR LES 2 ZONES - PAYABLE UNIQUEMENT PAR CARTE BANCAIRE

JUSTIFICATIFS : taxe d'habitation ou taxe foncière + copie de la carte grise

 90 €

ABONNEMENT JOURNALIER

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

RÉSERVÉ AU :

PROFESSIONNEL DE SERVICE

1 ABONNEMENT PAR VÉHICULE AVEC PLUSIEURS DROITS POSSIBLES - VALABLE SUR LES 2 ZONES

JUSTIFICATIFS : justificatif de profession + copie de la carte grise

 6 €

ZONE VERTE 0,70 €/HEURE

QUARTIERS CENTRE-VILLE ET POINT ZÉRO : PAYANTE DU 01/04 AU 30/09 DE 9H - 22H

QUARTIER DU COUCHANT : PAYANTE DU 01/07 AU 31/08 DE 9H - 22H

ABONNEMENT SEMAINE

AUCUN PRÉ-ENREGISTREMENT

OUVERT À TOUS

1 ABONNEMENT PAR VÉHICULE

Accessible directement à l'horodateur, en saisissant l'immatriculation du véhicule.

 45 €

ABONNEMENT MENSUEL

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

RÉSERVÉ AUX :

RÉSIDENT

1 ABONNEMENT PAR VÉHICULE

JUSTIFICATIFS : taxe d'habitation ou taxe foncière + copie de la carte grise

COMMERÇANT

3 ABONNEMENTS POSSIBLES

JUSTIFICATIFS : Kbis + copie de la carte grise

PROFESSIONNEL DE SANTÉ

1 ABONNEMENT PAR VÉHICULE

JUSTIFICATIFS : justificatif de profession + copie de la carte grise

 20 €

ARRÊTS MINUTES

15 min

TOUS LES QUARTIERS, TOUTE L'ANNÉE



EMBLACEMENTS GRATUITS PENDANT 15 MINUTES MAXIMUM

OUVERT À TOUS PAR BORNE OU PAR DISQUE



GRATUIT

L'INSCRIPTION

Elle est obligatoire pour l'abonnement mensuel **ZONE VERTE** et tous les abonnements **ZONE ORANGE**.  Vous pouvez vous inscrire à la Police Municipale ou par mail : stationnement@lagrandemotte.fr

Payez votre abonnement DIRECTEMENT À L'HORODATEUR

 Suite à votre inscription à la Police Municipale, vous bénéficierez des différents abonnements à l'horodateur après la saisie du numéro d'immatriculation de votre véhicule ;

 Les abonnements sont payables à l'horodateur en espèce ou par carte bancaire ;

 Le ticket délivré devra être placé de manière visible sur le tableau de bord, sous le pare-brise. Des étuis adhésifs pour placer vos tickets d'abonnement sur votre pare-brise sont disponibles à la Police Municipale ;

 Aucun duplicata de ticket ne sera délivré, en cas de perte.

FPS, le Forfait de Post-Stationnement

Forfait de Post-Stationnement (FPS) de 30 € en cas de non-paiement ou de perte de ticket. L'avis de paiement du FPS est notifié par voie postale et devra être réglé dans les 3 mois via <https://lagrandemotte.portailcitoyen.eu/>.

RENSEIGNEMENTS

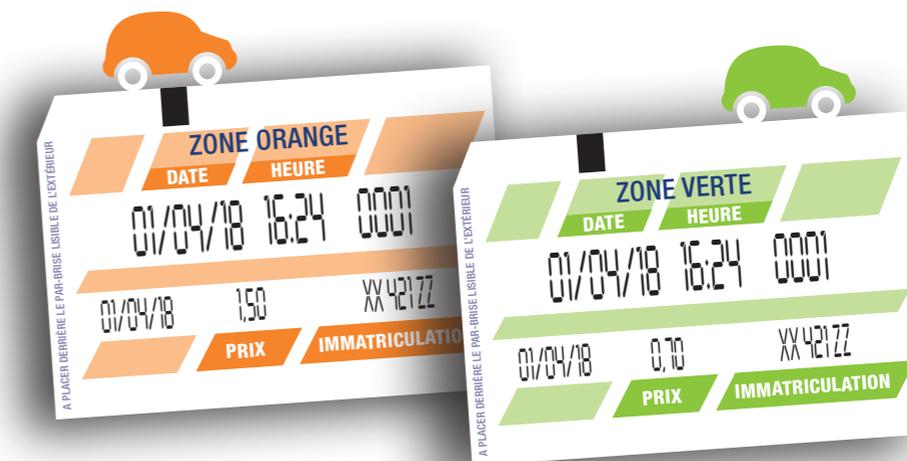
Police Municipale, Place du 1^{er} Octobre 1974

 04 67 12 22 22

stationnement@lagrandemotte.fr

LA
GRANDE
MOTTE

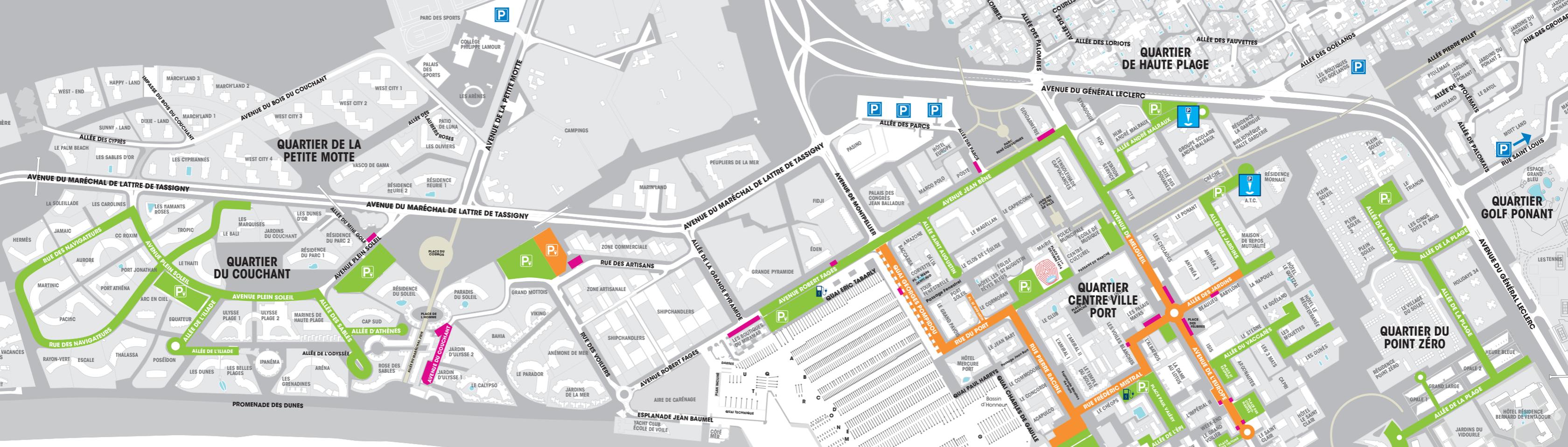
GUIDE DU STATIONNEMENT



ORANGE & VERTE

2 ZONES DE STATIONNEMENT PAYANTES ET DES ARRÊTS MINUTES POUR :

Favoriser la rotation des véhicules
Faciliter l'accès aux commerces
Optimiser le stationnement
Améliorer la qualité de vie



ARRÊTS MINUTES

TOUS LES QUARTIERS, TOUTE L'ANNÉE

EMPLACEMENTS GRATUITS PENDANT 15 MINUTES MAXIMUM, PAR BORNE OU PAR DISQUE



ZONE ORANGE



1,50 €/HEURE AVEC 1 HEURE GRATUITE

QUARTIER CENTRE-VILLE : PAYANTE TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE

DU 01/04 AU 30/09 ▶ DE 9H - 22H & DU 01/10 AU 31/03 ▶ DE 9H - 19H

QUARTIER DU COUCHANT : PAYANTE DU 01/07 AU 31/08 ▶ DE 9H - 22H



ZONE VERTE



0,70 €/HEURE

QUARTIERS CENTRE-VILLE ET POINT ZÉRO : PAYANTE DU 01/04 AU 30/09 ▶ DE 9H - 22H

QUARTIER DU COUCHANT : PAYANTE DU 01/07 AU 31/08 ▶ DE 9H - 22H

Légende

ARRÊTS MINUTES 15 MINUTES par borne ou par disque

Stationnement payant **ZONE VERTE**

Stationnement payant **ZONE ORANGE**

ZONE GRATUITE du 01/10 au 31/03 côté port du Quai Georges Pompidou

45 MINUTES GRATUITES par disque bleu en période scolaire

PARKING GRATUIT

BORNE DE RECHARGE pour véhicule électrique

FPS : FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT

Forfait de Post-Stationnement (FPS) de 30 € en cas de non-paiement ou de perte de ticket. Si vous dépassez votre durée de stationnement, le FPS dû est minoré du paiement payé. Pour exemple : 30 € - 1,5 € payé = 28,50 € de FPS.

L'avis de paiement du FPS est notifié par voie postale et devra être réglé dans les 3 mois via <https://lagrandemotte.portailcitoyen.eu/>. À défaut, il fera l'objet d'une majoration.